

AMBASSADE
DE FRANCE
EN RÉPUBLIQUE
DE CORÉE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

주한
프랑스
대사관
문화과

古隱文化財團
GOEUN FOUNDATION

CANNES
CÔTE D'AZUR
FRANCE

Campus art
éditerranée

Fondation d'entreprise
FIMINCO

Lycée
Français
Séoul

Villa 빌라 Hanbul 한불 부산 Busan

APPEL A CANDIDATURES
RESIDENCE VILLA HANBUL – BUSAN
Photographie

1. VILLA HANBUL - BUSAN, RESIDENCE ARTISTIQUE EN REPUBLIQUE DE COREE

En partenariat avec la Fondation Goeun, la Ville de Cannes, le Campus Art Méditerranée, la Fondation Fiminco et le Lycée français de Séoul, la Villa Hanbul - Busan ouvre un appel à candidatures au titre du second semestre 2026 dédié à la photographie.

Lancée en 2024, la Villa Hanbul – Busan accueille chaque année des artistes français en résidence dans le domaine des arts visuels ; en 2026, la Villa Hanbul-Busan s’ouvre à un nouveau champ disciplinaire : la photographie.

Destinée aux artistes développant un projet de recherche nécessitant une immersion en République de Corée, la Villa Hanbul – Busan propose en 2026 une résidence de création de trois mois, ouverte aux diplômés d’une école d’art, de photographie, de cinéma ou de documentaire depuis au moins deux ans.

L’appel à candidatures est ouvert jusqu’au vendredi 15 mai (minuit heure française).

2. MODALITES DE L’APPEL A CANDIDATURES 2026

Dates et durée de résidence

La durée de résidence est de trois mois, **du 15 septembre au 15 décembre 2026.**

Disciplines concernées

Ce programme est destiné à accueillir un ou une photographe.

Principe de restitution

La personne sélectionnée sera tenue de réaliser une exposition de restitution de son projet et de ses recherches au Art Space, espace annexe du Goeun Museum of Photography.

3. CONDITIONS DE SEJOUR

Hébergement

La Fondation GoEun met à disposition un logement individuel avec espace de travail et connexion wifi pour le lauréat ou la lauréate du programme de résidence.

Conditions financières

Allocation de résidence

Une allocation mensuelle de séjour de 1 500 euros sera attribuée.

Allocation de production

Une allocation de production de 1 500 euros en vue de la réalisation de l’exposition de restitution sera attribuée.

Transport

L’Ambassade de France en République de Corée prendra en charge un billet d’avion aller-retour entre la France et Séoul à hauteur de 1,2 millions de wons ainsi qu’un billet de train aller-retour Séoul-Busan.

Accompagnement artistique

Une personne coréenne francophone en charge de la coordination sera présente pour accompagner le lauréat ou la lauréate pendant toute la durée du séjour.

En amont de la résidence, des premiers rendez-vous auront lieu entre la personne chargée de la coordination et l'artiste afin d'envisager les premiers contacts et pistes de recherches à activer dès l'arrivée à Busan. Pendant la résidence, cette personne poursuivra l'accompagnement en fonction des besoins et du développement du projet.

4. PROCESSUS DE CANDIDATURE

Etape 1 : vérifier les conditions d'éligibilité

Expériences professionnelles :

- Être diplômé d'une école d'art, de photographie, de cinéma ou de documentaire depuis au moins deux ans.

Nationalité / Résidence :

- Posséder la nationalité française ou résider en France depuis au moins 5 ans ;
- Être en capacité de s'exprimer en anglais ou en coréen.

Etape 2 : déposer son dossier de candidature :

Chaque dossier de candidature doit renseigner les informations suivantes :

- **Un dossier artistique** pouvant inclure des textes, visuels et éventuellement des liens vidéo, permettant d'apprécier le parcours artistique du candidat ou de la candidate ;
- **Un CV détaillé** avec les coordonnées complètes : adresse postale, mail, téléphone, et date de naissance ;
- **Un dossier de présentation du projet de résidence** précisant les motivations de la demande, la nature du projet de recherche, la corrélation avec le lieu et les suites envisagées du projet (maximum 2 pages).
- **Une attestation sur l'honneur** certifiant :
 - o Que vous avez pris connaissance des conditions générales et du règlement ;
 - o Que vous êtes le seul ou la seule auteur (nommer les co-auteurs s'il y en a) des œuvres mentionnées dans votre dossier de candidature ;
 - o Que vous serez libéré de vos activités professionnelles pendant toute la durée du séjour ;

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises par le règlement et respectant la date de clôture seront pris en compte. **Les dossiers sont à envoyer en anglais et dans un document PDF unique de 15 pages maximum** à l'adresse suivante : art@kr.ambafrance-culture.org, avec l'objet suivant : « **NOM – Hanbul Photographie application** » .

5. CRITERES D'EVALUATION

Parcours artistique :

Le comité de sélection sera attentif au CV et au dossier artistique du candidat ou de la candidate.

Pertinence du projet proposé :

Le comité de sélection se concentrera sur la qualité artistique, la pertinence et la singularité du projet, ainsi que la façon dont ce projet s'inscrit dans le parcours artistique du candidat ou de la candidate.

Nécessité d'une résidence en Corée :

Les projets sélectionnés devront démontrer la nécessité de se rendre en Corée. Un protocole de travail déjà engagé ainsi que des contacts déjà établis avec des professionnels en Corée ou la volonté démontrée par l'artiste d'aller à la rencontre de professionnels, d'institutions, d'artistes en Corée, et tout particulièrement à Busan, seront évalués positivement.

6. INSTANCE DE SELECTION DU LAUREAT OU DE LA LAUREATE

La sélection se déroule en quatre étapes :

- Analyse de la conformité de chaque dossier avec le règlement de l'appel à candidatures par les services culturels de l'Ambassade de France en République de Corée ;
- Un comité d'experts représentant chaque partenaire de la Villa Hanbul - Busan examine l'ensemble des dossiers de candidature et présélectionne trois dossiers ;
- Le comité final de sélection auditionne les candidats présélectionnés ;
- Le comité final de sélection statue et désigne le lauréat ou la lauréate.

7. CALENDRIER DU PROCESSUS DE SELECTION

Ouverture de l'appel à candidatures	Mercredi 15 avril
Clôture de l'appel à candidatures	Mercredi 15 mai, minuit heure française
Comité final de sélection des lauréats	Vendredi 19 juin
Notification du lauréat	Lundi 22 juin

Toute demande de précision complémentaire doit être adressée à art@kr.ambafrance-culture.org.